

Appel à candidature – Ouvrier qualifié D2 - Mécanicien constitution d'une réserve

La Zone de secours Hainaut Centre et plus particulièrement son Collège de zone, en exécution de sa décision du 9 février 2024 approuvant l'appel à candidature d'un Ouvrier qualifié D2 - mécanicien et conformément aux statuts administratif et pécuniaire du personnel administratif fixant les modalités de sa sélection, constitue une réserve de recrutement, pour la Zone de secours Hainaut Centre, d'ouvriers qualifiés D2 (mécanicien) (H/F/X).

Description

Le mécanicien analyse la situation pour diagnostiquer l'origine de la panne et contrôler le fonctionnement des machines engins et véhicules de la zone de secours (charroi léger et lourd, pneumatique et hydraulique). Il étudie la meilleure stratégie pour effectuer les réparations et produit un résultat visible en réglant, réparant et remplaçant les pièces défectueuses. Il effectue son travail dans les garages zonaux situés au poste de secours de Mons (à Cuesmes) et à au poste de secours de La Louvière, et sera amené à travailler sur les deux sites.

Missions (liste non exhaustive)

- Diagnostiquer les dysfonctionnements mécaniques, électriques, hydrauliques
- Interventions et réparations afin d'assurer le bon fonctionnement des véhicules
- Réaliser les entretiens des véhicules et les préparer au passage du contrôle technique
- Monter et paramétrer les différents types d'accessoires utilisés
- Effectuer des travaux de maintenance divers
- Réaliser des dépannages
- Monter des pneumatiques
- Réaliser des interventions électromécaniques
- Réaliser des demandes de prix
- Réceptionner les marchandises
- Gérer les contacts avec les membres du personnel et les fournir en matériel

Compétences

- Travailler de manière rigoureuse en autonomie mais également en équipe
- Capacité d'écoute et de communication
- Être organisé
- Esprit d'initiative ouvert à apprendre et à se former aux nouvelles techniques
- Faire preuve de vigilance
- Capacité d'adaptation relative aux engins/matériels spécifiques à une zone de secours
- Faire preuve de réactivité, un service d'urgence nécessite que les véhicules soient prêts à prendre le départ et des dépannages en dehors des heures de service peuvent donc être demandés (service de garde 24/24).
- L'absence de vertige est un atout

Connaissances

- Reconnaître les différents éléments constitutifs des machines : compresseurs, pompes, soupapes, régulateurs...
- Identifier les marques, les caractéristiques, les pièces abîmées ou déformées des véhicules et du matériel incendie

- La connaissance de la mécanique PL est un atout
- Connaissance de base de l'outil informatique

Conditions à remplir à la date de clôture de l'appel

- Détenir un diplôme ou un certificat au moins égal à celui décerné à la fin des études d'enseignement technique secondaire inférieur (ETSI) ou professionnel secondaire inférieur (EPSI) ou avoir suivi les cours techniques secondaires inférieurs (CTSI) ou les cours professionnels secondaires inférieurs (CPSI) en rapport avec l'emploi ou des compétences valorisables ou à l'issue de la 4^{ème} année de l'enseignement secondaire (2^{ème} degré – CESDD) ou détenir un titre de compétence de base délivré par le Consortium de Validation des compétences et correspondant au niveau du diplôme du 2^{ème} degré et en lien avec l'emploi considéré ou détenir un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon. Sont considérées comme étant équivalentes au diplôme ETSI ou CTSI :

1. Les formations délivrées par :

- Le Forem (certificat de formation professionnelle)
- Un centre de formation permanente des classes moyennes (certificat d'apprentissage)
- Un centre de formation professionnelle pour handicapés, subsidié par le fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées (AWIP)

2. Les attestations de capacités acquises, délivrées dans le cadre de la législation relative à l'apprentissage industriel.

- Disposer des agréments nécessaires à la fonction spécialisée demandée.

Epreuves de sélection

Réussir l'examen de recrutement comportant les épreuves suivantes :

- Épreuve pratique : permettant d'apprécier l'aptitude professionnelle du candidat (50 points) ;
- Épreuve orale : entretien permettant de juger de la maturité, la personnalité et la motivation des candidats et d'apprécier leurs aptitudes (50 points).

⇒ Total des épreuves : 100 points

Pour être admissible le candidat doit obtenir 50% de points à chaque épreuve et 60% au total. Chaque épreuve est éliminatoire.

Avantages

- Valorisation de l'ancienneté dans les conditions prévues sans le statut pécuniaire
- Chèques Repas d'une valeur de 5€/ jour presté
- Intervention dans les frais de transport en commun ou de vélo
- Intervention totale dans les frais d'obtention du Permis C

Modalités d'introduction de la candidature

Les candidatures doivent être envoyées, par pli recommandé à la poste, pour le 29 mars 2024 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Zone de secours Hainaut Centre
A l'attention du service des Ressources Humaines
Rue des Sandrinettes, 29
7033 Cuesmes

Elles devront être accompagnées de :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Une copie du diplôme
- Un extrait de casier judiciaire récent (maximum 6 mois) ou la preuve qu'il a été demandé dans ce délai

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser directement auprès du service des Ressources humaines au 065/32 17 99 ou via l'adresse grh@zhc.be

Toute candidature incomplète, illisible ou qui ne respecte pas les modalités d'introduction des candidatures ne sera pas prise en considération.

Ouvrier – D2

Accessible par recrutement

Mission & Raison d'être : En tant qu'ouvrier, votre rôle est de participer à la réalisation de tâches physiques et manuelles au sein des lieux de travail de la zone de secours. Votre travail et votre engagement seront précieux pour soutenir le fonctionnement efficace de la zone.

Les activités principales associées à ce grade sont notamment :

Prévention :

1. Respect des consignes de sécurité et d'hygiène : Respecter les règles de sécurité en vigueur dans l'établissement pour effectuer les tâches de manière sûre et responsable notamment l'utilisation d'équipements adéquats pour les travaux temporaires en hauteur, l'adéquation des outils et machines spécifiques aux travaux à effectuer ; Porter la masse d'habillement obligatoire et les équipements de protection individuelle ; Reconnaître et respecter les pictogrammes de sécurité ; Appliquer le mode d'emploi propre à chaque produit et équipement.

Préparation :

2. Organiser son travail en fonction du planning et des consignes orales ou écrites ; Déterminer le déroulement de tâches d'un travail à exécuter.
3. Préparer et transporter le matériel, le chantier, les supports avant d'exécuter le travail.
4. Utilisation des outils : Utiliser les produits et le matériel de manière appropriée et assurer leur stockage sécurisé.
5. Maintenance de l'équipement : Entretenir et nettoyer régulièrement les équipements.

Exécution :

6. Suivi des instructions : Suivre les directives du responsable du service et du brigadier pour accomplir les tâches assignées.
7. Lecture de plans et de schémas : Interpréter des plans, des schémas techniques ou des dessins pour effectuer les tâches de manière précise ; Mesurer et régler en fonction du domaine d'activités.
8. Collaboration avec l'équipe : Travailler en équipe pour atteindre les objectifs fixés et contribuer au bon déroulement des projets.
9. Respect des délais : S'efforcer de terminer les tâches dans les délais impartis pour contribuer à la progression des projets.
10. Informer le supérieur hiérarchique de l'état d'avancement du travail et des éventuelles difficultés rencontrées sur le terrain ; Satisfaire la demande de tâches complémentaires selon les besoins ponctuels du service.

Évaluation :

1. Signalement des problèmes à la hiérarchie : Identifier et signaler toute anomalie ou problème ou dysfonctionnement ou panne concernant les installations, les équipements ou les matériels.
2. Contrôle de la qualité : Vérifier la qualité des travaux réalisés et signaler toute anomalie ou défaut éventuel. Assurer la qualité du travail réalisé en respectant les normes et les spécifications requises.

3. Réapprovisionnement : S'assurer que les produits, les fournitures et les équipements sont suffisamment approvisionnés ; S'assurer du rangement du matériel et de sa complétude pour la prestation suivante ; S'assurer que le matériel, les véhicules, les équipements et les locaux sont en ordre et propres pour la prochaine prestation et les nettoyer le cas échéant.

Vous devrez faire preuve de précision, d'attention aux détails et de compétences professionnelles pour contribuer au succès des projets de la zone. Vous serez amené à manipuler divers outils et équipements tels que des perceuses, des marteaux, des scies, des chariots élévateurs et des équipements spécialisés tels que des soudeuses, des scies électriques, etc.